

Livret de garantie Kintech

1. Introduction

La présente garantie concerne uniquement la marque commerciale Kintech, et les produits de cette dernière. Cette marque appartient à la société Acbat, basée à Sarreguemines.

Ce livret de garantie contient toutes les informations relatives aux termes et conditions de garantie.

2. Durée de la garantie

La garantie est valable pour une durée de 2 années à compter de la date d'achat initiale du produit, comme indiqué sur votre facture ou reçu.

3. Ce que couvre la garantie

Cette garantie couvre :

- Les défauts de fabrication du produit.
- Les pannes résultant d'un usage normal et conforme aux instructions fournies.
- Les pièces de rechange nécessaires en cas de défaut couvert par la garantie.

4. Ce que la garantie ne couvre pas

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants, où nous déclinons toute responsabilité :

- Dommages causés par une mauvaise installation, une utilisation inappropriée, un non-respect des consignes de montage, ou un entretien non conforme aux recommandations.
- Usure normale des pièces (ex. : joints, roulements, consommables, etc.).
- Suite à une erreur ou négligence de manipulation.
- Modifications non autorisées du produit.
- Utilisation dans des conditions ou pour des applications autres que celles spécifiées.
- Dommages résultant d'accidents, d'incendies, d'inondations, ou d'autres catastrophes naturelles.
- Dommages causés par des produits ou accessoires tiers.

5. Procédure de réclamation

Si vous constatez un problème avec le produit, suivez ces étapes :

1. Contactez le point de vente dans lequel vous avez acheté votre produit, ou le support client du revendeur pour un achat informatique.
2. Fournissez les informations suivantes :
 - Numéro de série, EAN ou référence du produit.
 - Preuve d'achat (facture ou reçu).
 - Description détaillée du problème.
 - Photos/vidéo du problème

Livret de garantie Kintech

6. Réparations sous garantie

Si le produit est éligible à une réparation sous garantie :

- Acbat prendra en charge les frais de réparation, y compris les pièces et la main-d'œuvre.
- Si une réparation n'est pas possible, un remplacement du produit pourra être envisagé.

Les frais de transport vers et depuis notre centre de service technique sont à la charge du client/entreprise.

7. Limitations de responsabilité

Acbat ne peut être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, ou autres conséquences découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser le produit.

8. Maintenance et entretien

Pour prolonger la durée de vie de votre produit, nous recommandons :

- De respecter les consignes d'entretien.
- De procéder à des vérifications régulières par des techniciens qualifiés.

9. Clause finale

Cette garantie est offerte par Acbat conformément aux lois en vigueur dans votre pays. Elle ne limite en aucun cas vos droits légaux en tant que consommateur.